Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260928-DE081_2026-DE

MAIRIE D'ÉTEL
B.P. 38
56410 ETEL

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE081-2026

L'an deux mille vingt-six,
le lundi 28 septembre 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Etel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT, Maire d'Étel.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Absents : 1
Votants : 19

QUORUM ATTEINT

Date de convocation : 17 septembre 2026

PRÉSENTS :
Messieurs JOLIVEL-ROBERT, GUIHERY-LE ROLLAND, DARCEL-BONNERT, FLEURÉ, LE CORRE, LE BOURHIS, LE PIVERT, PIGEON.
Mesdames LAMER, GARRAULT, BRAULT-TABAÏ, DAVID, MICHEL-LEDUC, LAUWERS, JEUNET, ROBIN, JOUANGUY, PERRON.

ABSENTS :
Monsieur Vincent CROUILLERE procuration de vote à Madame Emmanuelle DAVID.

Secrétaire de séance : Sophie JEUNET

Dénomination de rue : Lotissement rue des hortensias

Rapporteur : Madame Marina GARRAULT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2213-28 ;

Vu le permis d'aménager n°PA 056 055 05C3001, délivré le 21 juin 2005, autorisant la création du lotissement dénommé Domaine de Croix Izan » ;

Considérant qu'il convient de procéder à la dénomination de la voie nouvelle créée dans le cadre de ce lotissement afin de faciliter l'identification et l'adressage des propriétés desservies ;

Considérant que cette dénomination est également nécessaire pour faciliter l'intervention des services publics, notamment les services de secours, de sécurité, de distribution du courrier et de livraison ;

Considérant la proposition de dénommer cette nouvelle voie **« r**ue Josiane PENE **»** 1ère femme sémaphoriste en France assurant les missions de veille et surveillance du sémaphore d'Etel de 1980 à 2016 ;

Vu l'avis de la commission urbanisme et travaux du 3 septembre 2026 ;

Publié ou Notifié le :

Le rapport entendu ;
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants

ARTICLE 1 : DENOMME la voie nouvelle créée dans le cadre du lotissement OCDL LOCOSA, telle qu'elle figure sur le plan annexé à la présente délibération,

« rue Josiane PENE »

ARTICLE 3 : DIT que le plan de situation et le plan de dénomination de la voie sont annexés à la présente délibération.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment d'informer les services concernés et de procéder, le cas échéant, à la mise à jour de la Base Adresse Nationale et des documents administratifs de la commune.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260928-DE081_2026-DE

ARTICLE 5 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus

Mme Sophie JEUNET
Secrétaire de séance

M. Yvan JOLIVEL-ROBERT
Maire d'Étel

MAIRIE D'ÉTEL (Morbihan)